

Circuler en Haute-Marne en période hivernale

L'activation du dispositif de viabilité hivernale du Conseil départemental de la Haute-Marne est effective depuis le 13 novembre 2017 jusqu'au 11 mars 2018.

Les équipes sont mobilisées en continu 24h/24 et 7J/7 pour surveiller l'état des routes et intervenir en cas de verglas ou de neige.

Sur www.haute-marne.fr, dès la page d'accueil, la rubrique « [Viabilité](#) » permet d'avoir accès aux conditions de circulation en temps réel sur l'ensemble du réseau départemental. Le site est actualisé plusieurs fois dans la journée, 7 jours sur 7.

Les équipes du Conseil départemental sont pleinement mobilisées dans le cadre des interventions de viabilité hivernale. Cependant, il convient de rester prudent lors d'épisodes météorologiques difficiles, de mesurer la praticabilité de l'itinéraire envisagé et d'adapter son trajet.

Un QR code en téléchargement permet d'être informé à tout moment !



La viabilité hivernale c'est aussi... des moyens humains et matériels.

Pour assurer la sécurité des automobilistes, le Département de la Haute Marne mobilise des moyens humains et matériels importants à savoir :

- environ 300 personnes sur la durée totale de l'hiver
- 38 engins de service hivernal
- 64 engins de raclage (lames de déneigement) confiées à des agriculteurs.

Bien que les moyens mobilisés soient conséquents, le Département ne peut matériellement pas intervenir simultanément sur l'ensemble de ses 3 890 km de routes quand survient un phénomène.

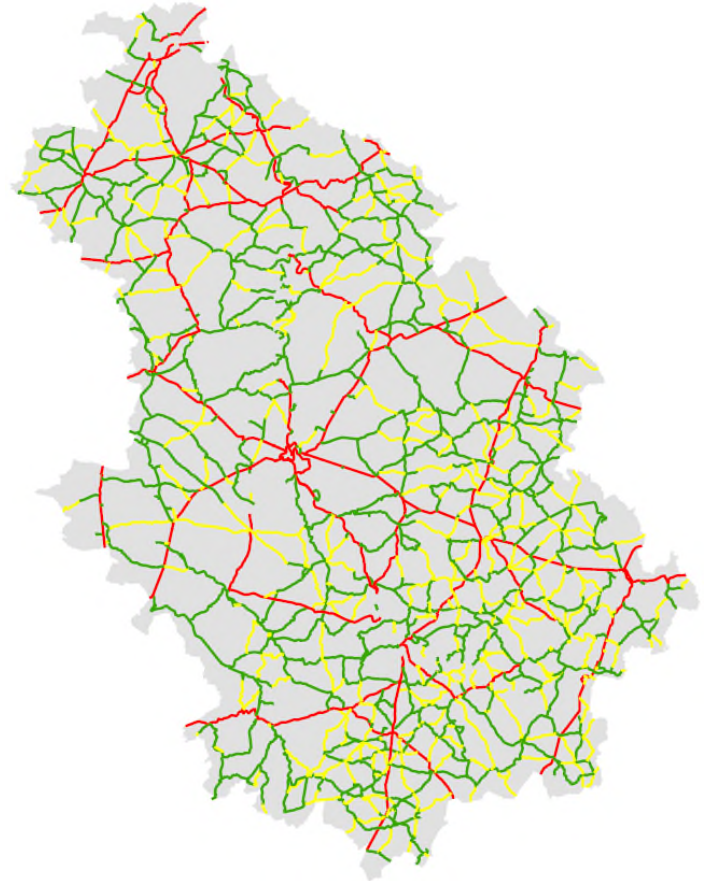
Pour cette raison, le réseau a été repartitionné en trois catégories afin de prioriser les interventions hivernales :

- le **réseau prioritaire** totalisant 790 km, supportant 85% des déplacements haut-marnais (en rouge sur la carte) ;
- le **réseau secondaire** totalisant 2 200 km, supportant 12% des déplacements haut-marnais et assurant le désenclavement de toutes les communes (en vert sur la carte) ;

- le **réseau auxiliaire** totalisant 900 km, supportant 3% des déplacements haut-marnais correspondant à du trafic local (en jaune sur la carte).

Légende

- Réseau prioritaire
- Réseau secondaire
- Réseau auxiliaire



Les différentes situations météorologiques

En cas d'évènement météorologique défavorable, le Département intervient en premier lieu sur les réseaux prioritaires, juste avant la survenue du phénomène.

Pour les cas de neige, les camions raclent et traitent des circuits prédéfinis jusqu'au retour aux conditions de circulation suivantes :



en journée
(pas de neige sur les passages de roue)



de nuit
(faible épaisseur de neige circulable sur toute la chaussée)

Les moyens d'intervention du Département sont ensuite déployés sur le réseau secondaire, dans une logique d'intervention curative, jusqu'au retour aux conditions de circulation suivantes :



**en journée ou de nuit
(faible épaisseur de neige circulable sur toute la chaussée)**

Le réseau auxiliaire ne fait quant à lui l'objet d'aucun traitement (seulement un raclage en cas de neige).

Pour les épisodes de verglas, des phénomènes glissants localisés peuvent être rencontrés sur l'ensemble du réseau, de jour comme de nuit.

L'attention des automobilistes est tout particulièrement attirée sur **les risques de formation de gelée blanche matinale persistante** sur le réseau secondaire.

Des réflexes de circulation à adopter

Chaque usager de la route reste le premier acteur de sa sécurité et il importe dans des conditions de circulation dégradées d'être vigilant et de prendre en compte les trois points suivants :

1) PREVOIR SES DEPLACEMENTS :

Avant tout déplacement, sur la page d'accueil du site du conseil départemental (www.haute-marne.fr), l'espace « viabilité » permet de visualiser les conditions de circulation en temps réel. Des renseignements complémentaires ainsi que des conseils de prudence pour adapter la conduite en période hivernale sont proposés.

2) DISPOSER DES BONS EQUIPEMENTS :

Il est recommandé de privilégier les pneus hiver et de contrôler la pression des 4 pneus.

Il est également conseillé de tester les éléments sensibles au froid (batterie, liquide lave-glacé antigel, etc.).

Il est nécessaire d'emporter un « kit de survie » au froid (raclette pour gratter un pare-brise, chiffon, etc.).

3) **ADAPTER SA CONDUITE :**

Conseils pour adapter sa conduite :

- Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple.
- Adapter sa vitesse en application de l'article R413-17 du code de la route. Le conducteur est tenu de rester constamment maître de sa vitesse et de régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles. Cet article précise en outre que la vitesse doit être réduite dans tous les cas où la route ne lui apparaît pas entièrement dégagée, ou risque d'être glissante lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes (temps de pluie, brouillard, etc.).

Rappel :

En application de l'article R414-17, lorsque, sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface :

- le dépassement ou le changement de file est interdit à tout conducteur d'un véhicule dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes, ou à tout conducteur d'un ensemble de véhicules dont la longueur excède 7 mètres ;
- le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule.

Quel que soit le type de réseau emprunté, chaque automobiliste peut être amené à circuler sur une chaussée partiellement ou totalement enneigée. Il convient d'être vigilant et de réduire sa vitesse.

Contacts presse :

Conseil départemental de la Haute-Marne

Adrien Guéné : 03 25 32 88 40

adrien.guene@haute-marne.fr

Alexandra Ménétrier-Duaygues : 03 25 32 88 38

amd@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr